

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 257

5 février 2009

SOMMAIRE

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l.	12325	Linksfield S.à r.l.	12310
Allco Wind Energy (Luxembourg) no 2 S.à r.l.	12326	L. Invest S.A.	12327
APF 2 S.à r.l.	12324	London Acquisition Luxco S.à r.l.	12331
APF Holding Company S.à r.l.	12325	Mamo S.A.	12332
Barclays Luxembourg Portfolios (Euro&Dollar) Sicav	12313	Marella Participations et Finance S.A. ...	12329
Bellux 2004 S.à r.l.	12329	Millicom International Operations S.A. ..	12332
Cambria S.A.	12310	Millicom Telecommunications S.A.	12331
Castle Island House S.A.	12311	Natelyne S.A.	12315
Cin.Stef S.A.	12325	Nexis S.A.	12314
Compagnie de Construction - CDC, société à responsabilité limitée	12327	Nomeco SPF S.A.	12309
Conical SPF S.A.	12304	Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l.	12324
Decobelux S.A.	12310	Partners Group Global Value SICAV	12302
De Gréngé Jeannot S.à r.l.	12303	Patron Investments S.à r.l.	12332
Dexia LdG Banque S.A.	12312	P.M. Carrelages Sàrl	12336
D.R.E.A.S. sàrl	12326	Princess Group S.à r.l.	12305
Driven S.A.	12314	Restaurant Rouge S.à r.l.	12328
Ecom	12309	Rium Capital Partners S.à r.l.	12324
Eldolux	12313	Riverside Europe Air Filters S.à r.l.	12305
ELECTROLUX REINSURANCE (Luxembourg) S.A.	12336	Scilux Consulting S.à r.l.	12311
Encom Investments S.A.	12327	Shai Holding S.A.	12326
Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l.	12333	S.L.Y.F. S.A.	12328
Euro Leasing AG	12314	Stroud S.A.	12330
Europartners Ventures S.A.	12330	Techservices S.A.	12330
Finance Properties Investments S.A.	12311	Techservices S.A.	12309
Frondenberg S.à r.l.	12323	Treno-Lux SA	12312
Gaia Participations SA	12290	Treno-Lux SA	12312
HAWK Management S.A.	12308	Treno-Lux SA	12313
Kommun Garanti Reinsurance S.A.	12336	Treno-Lux SA	12313
		UBS Multi Manager Access	12328
		UID Finance	12304
		Valux S.A.	12315

Gaia Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 140.129.

L'an deux mille huit, le quatre décembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des des actionnaires de la société GAIA PARTICIPATIONS S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 140.129 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et associations numéro 1988 du 14 août 2008

L'assemblée choisit comme président et scrutateur Madame Claire PONSOT, employée, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Angéline Luciani, employée, demeurant à Luxembourg

Le Président a déclaré et prie le notaire d'acter que:

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront enregistrées avec les présentes minutes.

II. Il ressort de la liste de présence, que toutes les actions en circulation représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, actuellement fixé à trente et un mille euros (31.000.-€) sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Le conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 24 juillet 2008, de proposer aux actionnaires de la Société, la scission de la Société et la création de quatre nouvelles sociétés anonymes (ci-après, les «Nouvelles Sociétés», ou ALAMEA INVESTMENTS SA; HALIA INVESTMENTS S.A.; KALEA INVESTMENTS S.A.; PALILA INVESTMENTS S.A. individuellement) par l'apport en nature de vingt-cinq pour cent (25%) de ses avoirs et passifs de la Société à chacune des Nouvelles Sociétés, avec les sièges sociaux et dénominations sociales suivantes:

- ALAMEA INVESTMENTS SA avec siège social au 15, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, libérées chacune à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit sept mille sept cent cinquante euro (EUR 7.750.-);

- HALIA INVESTMENTS SA, avec siège social au 15, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, libérées chacune à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit sept mille sept cent cinquante euro (EUR 7.750.-);

- KALEA INVESTMENTS SA, avec siège social au 15, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, libérées chacune à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit sept mille sept cent cinquante euro (EUR 7.750.-);

- PALILA INVESTMENTS SA, avec siège social au 15, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, libérées chacune à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit sept mille sept cent cinquante euro (EUR 7.750.-);

Le conseil d'administration de la Société a approuvé le projet de scission lors de sa réunion du 24 juillet 2008; le projet de scission a été publié au Mémorial C, numéro 1988 du 14 août 2008

IV. Les actionnaires renoncent à l'établissement des rapports prévus par les articles 293 et 294 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Présentation du projet de scission à la Société

2) Approbation du projet de scission de la Société et décision de réaliser la scission de la Société, conformément aux articles 288 et 307 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») par le transfert, suite à sa dissolution sans liquidation de tous les avoirs et passifs de la Société à quatre (4) nouvelles sociétés (ci-après, les «Nouvelles Sociétés») (respectivement constituées sous le nom de ALAMEA INVESTMENTS S.A., HALIA INVESTMENTS S.A., KALEA INVESTMENTS S.A., PALILA INVESTMENTS S.A., et approbation des statuts de chacune des Nouvelles Sociétés.

3) Constater la date de réalisation effective de la scission.

4) Décharge spéciale donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au jour de l'assemblée générale extraordinaire.

5) Détermination des lieux de conservation des documents de la société scindée pendant le délai légal.

6) Ratification de la nomination d'un membre du conseil d'administration.

7) Divers.

Après acceptation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires déclare qu'elle a pris connaissance du projet de scission de la Société par constitution de quatre (4) nouvelles sociétés anonymes, soumises à la loi luxembourgeoise (les «Nouvelles Sociétés»), à savoir:

- ALAMEA INVESTMENTS S.A., une société anonyme, ayant son siège social au L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter,
- HALIA INVESTMENTS S.A., une société anonyme, ayant son siège social au L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter
- KALEA INVESTMENTS S.A., une société anonyme, ayant son siège social au L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter
- PALILA INVESTMENTS S.A., une société anonyme, ayant son siège social au L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter

La scission sera réalisée par l'apport de tous les avoirs et passifs de la Société, sans exception, ni réserve aux Nouvelles Sociétés, conformément aux principes et modalités de répartition prévus dans le projet de scission daté du 24 juillet 2008.

L'assemblée constate que le projet de scission a été signé par le conseil d'administration de la Société le 24 juillet 2008 et a été publié au Mémorial numéro 1972 du 13 août 2008, conformément à l'article 307 de la Loi de 1915 qui renvoie à l'article 209 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le projet de scission de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 1972 du 13 août 2008 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, à l'exception de:

- La date de référence de la valorisation de la société fixée initialement au 24 juillet 2008 pour la porter au 13 novembre 2008,
- La situation comptable de la société en ajoutant aux avoirs bancaires et caisse à l'actif une somme de TROIS CENT SOIXANTE-HUIT EUROS ET DIX-NEUF CENTIMES (368,19-€) et en ajoutant une ligne concernant la dette de TROIS CENT SOIXANTE-HUIT EUROS ET DIX-NEUF CENTIMES (368,19-€) au PASSIF.

L'assemblée décide, en outre, de réaliser la scission de la Société par la constitution de quatre (4) Nouvelles Sociétés. L'assemblée décide d'approuver l'attribution de tous les avoirs et passifs de la Société aux Nouvelles Sociétés et la répartition et conditions d'émission des nouvelles actions, conformément au projet de scission tel que publié au Mémorial C, numéro 1972 du 13 août 2008.

D'un point de vue comptable, la scission prendra effet rétroactivement au 13 novembre 2008.

Les parts de chacune des Nouvelles Sociétés donneront droit de participer à toute distribution de bénéfices de la Nouvelle Société concernée à partir de sa date de constitution.

Conformément à l'article 307, (5) de la loi du 10 août 1915, les parts sociales seront attribuées aux associés des sociétés à créer dans les mêmes proportions que les actions détenues par les mêmes associés dans leurs qualités d'actionnaires de la société scindée.

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée a décidé de demander au notaire de constituer les Nouvelles Sociétés dont les statuts sont les suivants:

STATUTS

1. Constitution de la société ALAMEA INVESTMENTS SA

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . La société anonyme régie par les présents statuts est dénommée ALAMEA INVESTMENTS SA.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuel et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peuvent lui apparaître utiles dans l'accomplissement de son objet social; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune. Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un docu-

ment unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de Conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 3^{ème} mercredi d'avril à 9h00.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social ayant commencé le jour de la constitution se terminera le trente et un décembre 2008.

Souscription du capital

«Société Générale Bank & Trust», une société anonyme, ayant son siège social au L-2420 Luxembourg,
15, avenue Emile Reuter 310 actions

Libération du capital

Le capital de la Société est libéré à concurrence de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) par l'apport de vingt-cinq pour cent (25%) des actif et passif de la société GAIA PARTICIPATIONS SA et toutes les actions sont libérées à raison d'un montant identique et proportionnel. Cet apport est évalué aux termes des conclusions du réviseur d'entreprises Ernst & Young

comme suit:

«Sur base des diligences effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie et libérée chacune à concurrence de 25 %.»

Une copie du rapport paraphée ne varietur par le notaire et les comparants restera annexée à la présente minute.

Nominations

1. Le nombre des administrateurs sera fixé à trois et il n'y aura qu'un commissaire aux comptes.
 2. Sont pressentis comme administrateurs: Régis MEISTER, Yves CACCLIN et Jean-Patrick TRAN-PHAT, tous les trois avec adresse professionnelle à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
 3. Sera appelé aux fonctions de commissaire: la société ERNST & YOUNG, préqualifiée.
 4. Les premiers administrateurs et Commissaire seront en fonction jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.
 5. L'adresse du siège social sera fixée au 15, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Constitution de la société HALIA INVESTMENTS SA

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . La société anonyme régie par les présents statuts est dénommée HALIA INVESTMENTS SA

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuel et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peuvent lui apparaître utiles dans l'accomplissement de son objet social; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune. Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions. Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 3^{ème} mercredi d'avril à 10h00.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social ayant commencé le jour de la constitution se terminera le trente et un décembre 2008.

Souscription du capital

«Société Générale Bank & Trust», préqualifiée 310 actions

Libération du capital

Le capital de la Société est libéré à concurrence de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) par l'apport de vingt-cinq pour cent (25%) des actif et passif de la société GAIA PARTICIPATIONS SA et toutes les actions sont libérées à raison d'un montant identique et proportionnel. Cet apport est évalué aux termes des conclusions du réviseur d'entreprises Ernst & Young, préqualifiés, comme suit:

«Sur base des diligences effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie et libérée chacune à concurrence de 25%.»

Une copie du rapport paraphée ne varietur par le notaire et les comparants restera annexée à la présente minute.

Nominations

1. Le nombre des administrateurs sera fixé à trois et il n'y aura qu'un commissaire aux comptes.
 2. Sont pressentis comme administrateurs: Régis MEISTER, Yves CACCLIN et Jean-Patrick TRAN-PHAT, tous les trois avec adresse professionnelle à 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.
 3. Sera appelé aux fonctions de commissaire: la société ERNST & YOUNG, préqualifiée.
 4. Les premiers administrateurs et Commissaire seront en fonction jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.
 5. L'adresse du siège social sera fixée au 15, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3) Constitution de la société: KALEA INVESTMENTS SA

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . La société anonyme régie par les présents statuts est KALEA INVESTMENTS SA

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuel et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peuvent lui apparaître utiles dans l'accomplissement de son objet social; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 3^{ème} mercredi d'avril à 11h00.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social ayant commencé le jour de la constitution se terminera le trente et un décembre 2008.

Souscription du capital

«Société Générale Bank & Trust», préqualifiée 310 actions

Libération du capital

Le capital de la Société est libéré à concurrence de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) par l'apport de vingt-cinq pour cent (25%) des actif et passif de la société GAIA PARTICIPATIONS SA et toutes les actions sont libérées à raison d'un montant identique et proportionnel.

Cet apport est évalué aux termes des conclusions du réviseur d'entreprises Ernst & Young, préqualifiés, comme suit:

«Sur base des diligences effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie et libérée chacune à concurrence de 25%.»

Une copie du rapport paraphée ne varietur par le notaire et les comparants restera annexée à la présente minute.

Nominations

1. Le nombre des administrateurs sera fixé à trois et il n'y aura qu'un commissaire.
 2. Sont pressentis comme administrateurs: Régis MEISTER, Yves CACCLIN et Jean-Patrick TRAN-PHAT, préqualifiés.
 3. Sera appelé aux fonctions de commissaire: la société ERNST & YOUNG, préqualifiée.
 4. Les premiers administrateurs et Commissaire seront en fonction jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.
 5. L'adresse du siège social sera fixée au 15, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4) Constitution de la société PALILA INVESTMENTS SA

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. La société anonyme régie par les présents statuts est dénommée PALILA INVESTMENTS SA

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuel et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peuvent lui apparaître utiles dans l'accomplissement de son objet social; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions. Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 3^{ème} mercredi d'avril à 12h00.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social ayant commencé le jour de la constitution se terminera le trente et un décembre 2008.

Souscription du capital

«Société Générale Bank & Trust», préqualifiée 310 actions

Libération du capital

Le capital de la Société est libéré à concurrence de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) par l'apport de vingt-cinq pour cent (25%) des actif et passif de la société GAIA PATRICIPATIONS SA et toutes les actions sont libérées à raison d'un montant identique et proportionnel. Cet apport est évalué aux termes des conclusions du réviseur d'entreprises Ernst & Young, préqualifiés, comme suit:

«Sur base des diligences effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie et libérée chacune à concurrence de 25%.»

Une copie du rapport paraphée ne varietur par le notaire et les comparants restera annexée à la présente minute.

Nominations

1. Le nombre des administrateurs sera fixé à trois et il n'y aura qu'un commissaire.
2. Sont pressentis comme administrateurs: Régis MEISTER, Yves CACCLIN et Jean-Patrick TRAN-PHAT, tous les trois avec adresse professionnelle à 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

3. Sera appelé aux fonctions de commissaire: la société ERNST & YOUNG, préqualifiée.
4. Les premiers administrateurs et Commissaire seront en fonction jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.
5. L'adresse du siège social sera fixée au 15, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires a constaté que la scission, d'un point de vue comptable, prendra effet rétroactivement au 13 novembre 2008, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la Loi de 1915 concernant les effets de la scission vis-à-vis des tiers.

Suite à la présente approbation de scission, l'assemblée constate que la société GAIA PARTICIPATIONS SA a cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde expressément décharge aux administrateurs de la société scindée, à savoir:

- 1) Monsieur Régis MEISTER, administrateur de société, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,
- 2) Monsieur Yves CACCLIN, administrateur de société, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,
- 3) Monsieur Jean-Patrick TRAN-PHAT, administrateur de société, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée accorde encore décharge pour l'exercice du mandat de commissaire de la société scindée jusqu'à ce jour à la société ERNST & YOUNG, préqualifiée, avec siège social à Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les livres de la société scindée seront conservés, pendant le délai légal, à l'ancien siège social de la société, à savoir à Luxembourg, L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

Sixième résolution

L'assemblée ratifie les décisions prises par le conseil d'administration en date du 24 juillet 2008 et notamment la nomination de Monsieur Jean-Patrick TRAN-PHAT en qualité d'administrateur de la société à scinder.

Constations

Le notaire soussigné constate, conformément aux dispositions de l'article 300 de la Loi de 1915, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la scission exécutée par la Société, les quatre Nouvelles Sociétés et le projet de scission.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, de la présente minute, sont évalués sous toutes réserves à 4000.- €:

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ponsot, A. Luciani, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 8 décembre 2008 - WIL/2008/1059 - Reçu douze euros = 12 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 18 décembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009009964/2724/666.

(090008775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Partners Group Global Value SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.171.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009010385/242/13.

(090008256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

De Gréngé Jeannot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8560 Roodt, 17, Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 144.064.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jeannot LACOUR, employé privé, né à Luxembourg le 7 septembre 1978, demeurant à L-8560 Roodt (Rédange), 17, Hiel.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "DE GRÉNGÉ JEANNOT S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Roodt (Rédange).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de jardinage.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jeannot LACOUR, employé privé, né à Luxembourg le 7 septembre 1978, demeurant à L-8560 Roodt (Rédange), 17, Hiel, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8560 Roodt (Rédange), 17, Hiel.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Jeannot LACOUR, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jeannot LACOUR, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009, Relation : LAC/2008/347. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 janvier 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009010001/222/73.

(090008461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

UID Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 47.134.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009010389/242/12.

(090008242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Conical SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.581.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu par voie circulaire

- Madame Corinne BITTERLICH, né le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommée Présidente du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Le 10 décembre 2008.

Pour CONICAL SPF S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010406/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04289. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Princess Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.446.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.011.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009010388/242/13.

(090008248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Riverside Europe Air Filters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.675,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.786.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eight of the month of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

RIVERSIDE EUROPE AIR FILTERS, LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at the Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4463758 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by MrGael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 November 2008.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of Riverside Europe Air Filters S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.786, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 7 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 25 January 2008, number 203, page 9712 (the "Company"). The articles were amended the last time by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 4 September 2008, number 2152, page 103271.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one hundred twenty five thousand one hundred seventy five euro (EUR 125,175.-), plus a share premium of twenty two euro (EUR 22.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of one hundred thirty seven thousand six hundred seventy five euro (EUR 137,675.-), divided into five thousand five hundred seven shares (5,507) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue five thousand seven (5,007) shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to five thousand five hundred seven (5,507) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same

rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of five thousand seven (5,007) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, plus a share premium of twenty-two euro (EUR 22.-) by the Sole Shareholder, by a contribution in kind consisting of a part of a definite, due and payable debt under an interest free loan dated 26 June 2008 (the "Loan Agreement"), granted by the Sole Shareholder to the Company and which part amounts to one hundred twenty five thousand one hundred ninety seven euro (EUR 125,197.-) (the "Contribution").

4. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of one hundred twenty five thousand one hundred seventy five euro (EUR 125,175.-), plus a share premium of twenty two euro (EUR 22.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of one hundred thirty seven thousand six hundred seventy five euro (EUR 137,675.-), divided into five thousand five hundred five shares (5,507) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue five thousand seven (5,007) shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to five thousand five hundred seven shares (5,507) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

Subscription / Payment

Thereupon, now appears Mr Gael Castex, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given on 25 November 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to five thousand seven (5,007) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, plus a share premium of twenty two euro (EUR 22.-) and to make payment in full for all such new shares, by a contribution in kind consisting of the Contribution.

The Sole Shareholder, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that he is the sole beneficiary and creditor under the Loan Agreement, that there exist no impediments to its free disposal and that it is a definite, due and payable debt of the Company. The Sole Shareholder further irrevocably and unconditionally releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities in respect of the part of the Loan Agreement contributed.

Proof of the rights of the Sole Shareholder under the Loan Agreement has been given to the undersigned notary.

The evidence of the existence, of the amount of the part of the Loan Agreement and hence of the amount of the Contribution as well as the renunciation thereof has been given to the undersigned notary by a declaration of recipient company signed by the manager of the Company whereby it expressly agrees with the description of the Contribution, with its valuation and with the effective irrevocable waiver of claim and by a certificate of waiver of its claim signed by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. (1st paragraph). "The share capital of the Company is set at one hundred thirty seven thousand six hundred seventy five euro (EUR 137,675.-) represented by five thousand five hundred seven (5,507) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 2,100.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

RIVERSIDE EUROPE AIR FILTERS, LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 4463758 (L'"Associé Unique"),

ici représentée par M. Gaël Castex, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le vingt-huit novembre 2008.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'associé unique Riverside Europe Air Filters S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.786, constituée par acte du notaire instrumentant, le 7 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 25 janvier 2008, numéro 203, page 9712 (la "Société"). Les statuts ont été modifié la dernière fois par un acte de Maître Jean Seckler, notaire demeurant à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg, le 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 4 septembre 2008, numéro 2152, page 103271.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de cent vingt cinq mille cent soixante quinze euros (EUR 125.175,-), plus une prime d'émission de vingt deux euros (EUR 22,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cent trente sept mille six cent soixante quinze euros (EUR 137.675,-) représenté par cinq mille cinq cent sept (5.507) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de cinq mille sept (5.007) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinq cent (500) parts sociales à cinq mille cinq cent sept (5.507) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de cinq mille sept (5.007) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par l'Associé Unique, plus une prime d'émission de vingt deux euros (EUR 22,-) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible consistant en une partie d'un prêt sans intérêts datée du 26 juin 2008 (le "Prêt") laquelle partie s'élevant à cent vingt cinq mille cent quatre vingt dix sept euros (EUR 125.197,-) (L'"Apport").

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de cent vingt cinq mille cent soixante quinze euros (EUR 125.175,-), plus une prime d'émission de vingt deux euros (EUR 22,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cent trente sept mille six cent soixante quinze euros (EUR 137.675,-) représenté par cinq mille cinq cent sept (5.507) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre cinq mille sept (5.007) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinq cent (500) parts sociales à cinq mille cinq cent sept (5.507) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu M. Gael Castex, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 25 novembre 2008.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte l'Associé Unique, susmentionné, à cinq mille sept (5.007) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature de l'Apport.

L'Associé Unique, prémentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier quant au Prêt, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible de la Société. L'Associé Unique accorde décharge irrévocable et inconditionnelle à la Société de toute responsabilité et obligations relatives à la partie du Prêt contribué.

La preuve de la propriété de l'Associé Unique du Prêt a été donnée au notaire instrumentant.

La justification de l'existence, du montant de la partie du Prêt et donc de l'Apport ainsi que sa renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration ("Déclaration of Recipient Company") signée par le gérant de la Société par laquelle il exprime expressément son accord sur la description de l'Apport, sur son évaluation et sur l'abandon effectif et irrévocable de créance et par un certificat d'abandon de créance signé par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (1^{er} paragraphe). "Le capital social émis de la Société est fixé à cent trente sept mille six cent soixante quinze euros (EUR 137.675,-) représenté par cinq mille cinq cent sept (5.507) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 2.100,- Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte,

Signé: G. CASTEX, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48537. Reçu à 0,50%: six cent vingt-cinq euros quatre-vingt-dix-neuf cents (625,99 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009010002/211/181.

(090008131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

HAWK Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.931.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 décembre 2008 que la personne suivante a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de la société avec effet au 26 août 2008:

- Madame Viviane Graffe, née le 1^{er} octobre 1963 à Esch-sur-Alzette au Luxembourg, ayant son adresse au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Il résulte également de cette Assemblée que la personne suivante a vu son mandat d'Administrateur de la Société supprimé ainsi que son pouvoir de signature avec effet immédiat:

- Monsieur Robert Ian Fitz-Harris, né le 21 avril 1961 à Wantage au Royaume-Uni, ayant son adresse au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Il résulte également de cette Assemblée que les personnes suivantes ont été nommées Administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'approbation des comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Stefan Paul Allesch-Taylor, né le 6 mai 1969 à St-Albans au Royaume-Uni, ayant son adresse au 6 Imperial Crescent, Fulham, SW6 2RG Londres au Royaume.

- Monsieur Xavier Lang-Claes, né le 2 octobre 1972 à Metz en France, ayant son adresse 28 Rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Stefan Paul Allesch-Taylor

- Monsieur Xavier Lang-Claes

- Monsieur Paul Edward Hammett

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009010470/4170/35.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10080. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Nomeco SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.803.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009010390/242/12.

(090008274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Ecom, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 61.067.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009010387/242/12.

(090008250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Techservices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 77.783.

Nous démissionnons, avec effet immédiat, de notre fonction de Commissaire aux Comptes de la Société Techservices S.A., RCS Luxembourg B 77.783.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Eurocomptes S.A.
Marcel Recking
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009010475/1051/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Decobelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 31.089.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Philippe STANKO. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Le 10 avril 2008.

DECOBELUX S.A.
A. VIGNERON / S. BOULHAIS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009010411/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02821. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Linksfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 140.385.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009010391/242/12.

(090008269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Cambria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 34.064.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 16 décembre 2008 que:

- Madame Giulia Della Rosa, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 22, Via dell'Ambrosiana, I-20123 Milan, Italie, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2008.

En date du 29 décembre 2008, le conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire, madame Sylvie Abtal-Cola, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2008.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à son élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Sylvie Abtal-Cola, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Mario Mauri, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 22, Via dell'Ambrosiana, I-20123 Milan, Italie.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Doris Marliani

Un mandataire

Référence de publication: 2009010463/751/30.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Scilux Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 127.082.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009010393/5770/12.

(090008312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Castle Island House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 98.683.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 24 décembre 2008, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé d'élire Monsieur Bertram Pohl, comme Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

CASTLE ISLAND HOUSE S.A.

Martine Zeutzus / François Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009010401/5710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Finance Properties Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.532.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 3 octobre 2008

Les mandats des administrateurs à savoir Messieurs Jean-Marc FABER, Christophe MOUTON, Manuel BORDIGNON demeurant tous trois professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, et celui du Commissaire aux Comptes la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
FINANCE PROPERTIES INVESTMENTS S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009010403/780/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Dexia LdG Banque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.679.

Le Conseil d'administration de Dexia LdG Banque du 27 novembre 2008 a reconduit pour une durée indéterminée le mandat de Deloitte S.A. Luxembourg comme réviseur d'entreprise.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Dexia LdG Banque
Société anonyme
Marc Henry / André Lecoq
Administrateur Délégué / Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009010422/6/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02777. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Treno-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 105.536.

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 2008.

Anna PIERRI.

Référence de publication: 2009010412/4507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Treno-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 105.536.

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 2008.

Marzantonio TROILO.

Référence de publication: 2009010413/4507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10357. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Treno-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 105.536.

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 2008.

Giuseppe DADDATO.

Référence de publication: 2009010414/4507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Eldolux, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 53.054.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 décembre 2008

La cooptation de Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Chateauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ratifiée. Il a été nommé comme administrateur en remplacement de Monsieur Pietro LONGO jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ELDOLUX

Signatures

Référence de publication: 2009010418/2808/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05047. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Treno-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 105.536.

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant que Commissaire de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 2008.

Luca DI FINO.

Référence de publication: 2009010415/4507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Barclays Luxembourg Portfolios (Euro&Dollar) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.391.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 décembre 2008

- L'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Olav Noack de sa fonction d'administrateur.
- L'assemblée générale a réélu en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle à tenir en 2009:

* Monsieur Philippe HOSS, 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

* Monsieur Patrick ZURSTRASSEN, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

* Monsieur Alain Zeitouni, 4, rue Singer, F-75016 Paris

* Monsieur Cédric Bucher, 173 Rosebery Avenue, London

- L'assemblée générale a nommé en tant que réviseur indépendant jusqu'à la clôture de l'exercice social le 31 août 2009:

* PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009010421/9685/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Euro Leasing AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 102.598.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 décembre 2008

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 décembre 2008 que:

Monsieur Edy Schmit, domicilié 26, op Fankenacker, L-3265 Bettembourg a été nommé commissaire pour l'exercice 2008. Le mandat se termine lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009010424/507/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Driven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.095.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2008 que:

- Prise d'acte de la démission avec effet immédiat de l'administrateur suivant:

Monsieur Fabien ZULLI demeurant à Luxembourg 3 rue des Capucins, L-1313.

- Nomination d'un nouvel administrateur:

Monsieur Thierry HELLERS demeurant à Luxembourg 19 rue Bitburg, L-1279.

Pour Driven S.A.

Monsieur Christophe MIGNANI

Référence de publication: 2009010423/6951/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03957. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Nexis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 78.837.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 21 octobre 2008

Se sont réunis les administrateurs de la société NEXIS S.A. en date du 21 octobre 2008 et ont pris la résolution suivante:

La gestion journalière de la société est déléguée à Mme Yvette PEPIN, administratrice, née le 9 mars 1964 à Luxembourg, demeurant à L-6962 SENNINGEN, 15B, rue de la Montagne, avec pouvoir d'engager la société avec la co-signature

obligatoire d'un administrateur. Mme Yvette PEPIN est le seul membre du conseil d'administration à être en charge de la gestion journalière.

En dehors de cette nomination, le conseil d'administration en exercice reste inchangé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009010425/728/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Valux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 7.982.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 17 décembre 2008

Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Sinan SAR, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuaire de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 17.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme

VALUX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009010500/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Natelyne S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.058.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NATIXIS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme incorporated under the Laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 35.141 and with registered office at L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, duly represented by Evelyne ETIENNE Managing Director and Daniel DROESBEKE Daily Business Manager.

This appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a "public limited company" (société anonyme), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists a public limited company (société anonyme) in the form of a société anonyme, under the name of "NATELYNE S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only a Sole Shareholder.

The Company is established for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 6 below.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2.

2.1. The corporate objects of the Company are (i) to acquire, hold and dispose, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, and (ii) to own, administrate, develop and manage a portfolio of assets.

2.2 The Company may render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies») or any other company, provided that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.3 The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to the entry into any type of loan agreement or security deposit agreement and/or the issue, on a private basis, of notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity instruments, including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any Managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

- to enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

2.4 The Company may perform any commercial, industrial or financial investments or operations and in general, all transactions which it may deem useful to fulfill its corporate objects as well as any operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment and development of its corporate purpose in all areas described above.

Art. 3. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (31.000.- EUR) consisting of three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, paid in amount of twenty-five percent (25%).

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 6 below.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 5. As long as the Company has only a Sole Shareholder, such Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only a Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 6. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of March of each year at 10 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the General Meetings unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not to be a shareholder as his or her proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present or represented and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any General Meeting.

An extraordinary General Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the General Meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a General Meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a General Meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a General Meeting that the Company has a Sole Shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member (the Sole Director) until the ordinary General Meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. In that case, the Sole Director of the board of directors of the Company assumes all powers conferred by the law to the board of directors. The members of the board of directors or, as the case may be, the Sole Director, need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the General Meeting or as the case may be by a resolution of the Sole Shareholder of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the Sole Shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting or as the case may be by a resolution of the Sole Shareholder of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting as the case may be until the next resolution of the Sole Shareholder of the Company.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the General Meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of a tied vote, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed, in case of urgency or where exceptional circumstances so require, by circular means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically, by means of electronic signature (which is valid under Luxembourg law), by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature. Article 8 does not apply where the Company is managed by a Sole Director.

Art. 9. The board of directors, or as the case may be, the Sole Director, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies (the "Companies Law 1915") or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the board of directors, or as the case may be, the Sole Director.

The board of directors, or as the case may be, the Sole Director, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the General Meeting, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two directors of the Company in all matters unless otherwise decided by the General Meeting; or (ii) as the case may be, by the single signature of the Sole Director; or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), which may be shareholders or not, or, where required by law, by one or several independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The General Meeting shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. They shall be eligible for re-appointment. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting.

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in Article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 3 hereof.

The General Meeting, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscribers	Subscribed capital EUR	Paid-in capital EUR	Number of shares
NATIXIS LUXEMBOURG S.A., prenamed:	31.000.-	7.750.-	310
TOTAL:	31.000.-	7.750.-	310

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of seven thousand seven hundred fifty euro (7.750.- EUR) is as of now available to the Company.

Transitional provisions

1) The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2009.

2) The first annual General Meeting shall be held in 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at one (1).

2. Is appointed as Sole Director:

Monsieur Daniel DROESBEKE, "Director", born in Senlis (60-France) on May 11th, 1961, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The mandate of the Sole Member shall expire immediately after the annual ordinary General Meeting to be held in 2013.

2. To set at one (1) the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) and further resolves to appoint the following as statutory auditor (commissaire aux comptes):

Deloitte S.A., registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 67.895 and with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary General Meeting to be held in 2012.

3. To fix the address of the registered office of the company at L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NATIXIS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit de luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.141 et ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ici dûment représentée par Evelyne ETIENNE, Administrateur Délégué et Daniel DROESBEKE, Délégué à la Gestion Quotidienne.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est établi une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "NATELYNE S.A." (la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un Actionnaire Unique.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 6 ci-après.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2.

2.1 La Société a pour objet social (i) d'acquérir, de détenir et de céder, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, des participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et (ii) de devenir propriétaire, administrer, développer et gérer un portefeuille d'actifs

2.2 La Société peut apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), ou toute autre société, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.3 La Société peut également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas exclusivement par la conclusion de contrats d'emprunts ou de dépôts de garantie et/ou par l'émission, dans un cadre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et toutes autres sortes d'instruments de dette ou de titres de capital, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut avancer des fonds, y compris le produit de tous emprunts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, aux Sociétés Apparentées, ou à toute autre société;

- avancer, prêter ou déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par toute entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions pouvant être considérées comme acceptables;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une ou l'autre des ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toutes Sociétés Apparentées, ou de tous Gérants ou cadres de la Société ou de Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais pas exclusivement, des techniques et instruments destinés à la protéger contre des risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

2.4 La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, tous investissements ou opérations financières et en général, toutes transactions qu'elle considère utile pour l'accomplissement de son objet social ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser l'accomplissement et le développement de son objet social dans tous les domaines décrits ci-avant.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) et chacune, libérées à hauteur de vingt-cinq pourcent (25%).

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 6 ci-après.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de mars de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par

courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme son mandataire actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions d'une Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute Assemblée Générale.

Une Assemblée Générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux Assemblée Générales, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une Assemblée Générale, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établie durant une Assemblée Générale que la Société a un Actionnaire Unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique (l'Administrateur Unique) jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'Administrateur Unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale ou le cas échéant par décision de l'Actionnaire Unique. Les actionnaires de la Société ou, le cas échéant l'Actionnaire Unique, déterminera(ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale ou le cas échéant par décision de l'Actionnaire Unique.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision de l'Actionnaire Unique.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des Assemblées Générales.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise, en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire, par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'Article 8 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 9. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du

10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'Assemblée Générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas .

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'Assemblée Générale; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'Administrateur Unique ; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. L'Assemblée Générale désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 12. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 3 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Souscripteurs	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
NATIXIS LUXEMBOURG S.A., prénommée:	31.000.-	7.750.-	310
TOTAL:	31.000.-	7.750.-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) L'Assemblée Générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Résolutions

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

A été appelé aux fonctions d'Administrateur Unique:

Monsieur Daniel DROESBEKE, «administrateur de sociétés», né à Senlis (60-France) le 11 mai 1961, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

Le mandat d'Administrateur Unique se terminera lors de l'Assemblée Générale annuelle devant être tenue en 2013.

2. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes :

Deloitte S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Le mandat du commissaire aux comptes se terminera lors de l'Assemblée Générale annuelle devant être tenue en 2012.

3. De fixer l'adresse du siège social de la Société à L-1855 Luxembourg, 51, avenue JF Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: E. Etienne, D. Droesbeke et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 5 janvier 2009, LAC/2009/296. Reçu cent cinquante-cinq euros Eur 0,5% = 155,00

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009010006/5770/446.

(090008367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Frondenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.728,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.834.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 octobre 2008

L'associé unique de Frondenberg S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 24 octobre 2008:

* Davy Beaucé;

- de nommer le gérant suivant avec effet au 24 octobre 2008, et ce pour une durée illimitée:

* Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2009010441/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Rium Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.861.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 11 décembre 2008

L'associé de Rium Capital Partners S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Davy Beaucé en tant que gérant avec effet au 11 décembre 2008; et
- de nommer le gérant suivant avec effet au 11 décembre 2008 et pour une durée indéterminée:

* Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2009010442/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03545. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090008528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Pala Investments (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 87.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.652.

Par résolutions prises en date du 13 novembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

2. Nomination de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, en remplacement de Frank Przygodda, précité, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

3. Nomination de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009010443/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03205. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090008518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

APF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.052.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 18 décembre 2008

L'associé unique a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Harihara Subramaniam Shriram de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée par Monsieur Peter Baxter, résidant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à compter du 18 décembre 2008.

- de nommer, au poste d'administrateur de la Société pour une durée indéterminée, Jean-Brice Traon, résidant professionnellement au 61 Robinson Road #18-01, Robinson Center, 068893 Singapour, Singapour, à compter du 18 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009010446/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01406. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

APF Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.051.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 18 décembre 2008

L'associé unique a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Harihara Subramaniam Shriram de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée par Monsieur Peter Baxter, résidant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à compter du 18 décembre 2008.

- de nommer, au poste d'administrateur de la Société pour une durée indéterminée, Jean-Brice Traon, résidant professionnellement au 61 Robinson Road #18-01, Robinson Center, 068893 Singapour, Singapour, à compter du 18 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009010448/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01399. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Cin.Stef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.234.

—
Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009010687/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02830. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.349.

—
Suite à l'assemblée générale de la société Blitz F08-zwei-neun GmbH tenue devant Maître Ekkehard Moeser, Frankfurt am Main, en date du 19 juin 2008, la décision suivante a été prise:

L'associé unique de la Société a changé sa dénomination sociale à partir du 19 juin 2008 comme suit:

Blitz F08-zwei-neun GmbH a modifié sa dénomination sociale en DIF Erneuerbare Energien GmbH 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 1 S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A
Signatures

Référence de publication: 2009010449/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07242. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090008371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.351.

Suite à l'assemblée générale de la société Blitz F08-zwei-neun GmbH tenue devant Maître Ekkehard Moeser, Frankfurt am Main, en date du 19 juin 2008, la décision suivante a été prise:

L'associé unique de la Société a changé sa dénomination sociale à partir du 19 juin 2008 comme suit:
Blitz F08-zwei-neun GmbH a modifié sa dénomination sociale en DIF Erneuerbare Energien GmbH 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 2 S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A
Signatures

Référence de publication: 2009010450/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07239. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090008365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Shai Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 47.122.

Il est à noter que M. Marc Beuls et M. Bruno Nieuwland, administrateurs de la Société, ont changé d'adresse.
Désormais, ils sont domiciliés au 15, Rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Shai Holding S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009010480/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04577. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090008024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

D.R.E.A.S. sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 127.588.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique en vertu de l'article 6 des Statuts tenues en date du 3 novembre 2008, que:
L'Assemblée prend acte de la démission de DEPRO MANAGEMENT S.A., en sa qualité de Gérant.

L'Assemblée accepte la nomination de JB Conseils SPRL, en remplacement du Gérant démissionnaire, avec son siège social au 17, avenue des Hêtres, B-1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009010451/802/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Encom Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.949.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 décembre 2008, que:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'Assemblée accepte les démissions de Madame Marion LAMBERT, Monsieur Rolf SCHMID et de la société DIZAME CONSULTING S.A.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Marc KOEUNE, Economiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Michael ZIANVENI, Juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Sébastien GRAVIERE, Juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009010452/802/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Compagnie de Construction - CDC, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009010765/7241/11.

(090009400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

L. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 48.564.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 décembre 2008 les décisions suivantes:

- Démission de Monsieur Marc Hilger, administrateur, avec effet au 15 décembre 2008,
- Nomination de Monsieur Ralph Bourgnon, demeurant 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, en qualité d'administrateur avec effet au 15 décembre 2008, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps S.à r.l

Experts comptables & fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2009010453/592/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

S.L.Y.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 137.750.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu en date du 22 décembre 2008 que:

- Ernst & Young S.A. ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.771 a été nommée commissaire aux comptes avec effet immédiat, jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Monsieur Marcel Stephany, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrish, L-7268 Bereldange.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Doris Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2009010464/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03921. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Restaurant Rouge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2344 Luxembourg, 4, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 108.617.

Le bilan au 17 juillet 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009010688/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01520. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

UBS Multi Manager Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.445.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 17 novembre 2008

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse pour une période de trois ans se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011

- M. Thomas Huber, Bärengasse 29, CH-8001 Zurich, Suisse, pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009

- M. Max Philipp Studer, Pelikanplatz 15, CH-8001 Zurich, Suisse, pour une période de cinq ans se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013

Sont élus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Portmann, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich, Suisse pour une période de deux ans se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2010

- M. René Egger, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg pour une période de quatre ans se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012

Mandats non renouvelés:

- M. Jean-Paul Gennari

- M. Hermann Kranz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour UBS Multi Manager Access

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2009010462/1360/31.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09017. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Marella Participations et Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.450.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2008 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Sergio TACCHINI, directeur de société, demeurant à Milan (Italie), Via Bandello 8,

- Monsieur Alessandro TACCHINI, directeur de société, demeurant à Milan (Italie), Via Bandello 8

- Madame Pierrette SEGHERS, épouse TACCHINI, sans état, demeurant à Milan (Italie), Via Bandello, 8.

b) commissaire aux comptes

- AUDITEX S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard du Prince-Henri, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009010516/535/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Bellux 2004 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.293.

—
EXTRAIT

En date du 12 décembre 2008, Belron International S.A. a cédé 768.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Bellux 2008 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143584 de sorte que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Belron International S.A.: 2.432.000 parts sociales

- Bellux 2008 S.à r.l.: 768.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009010473/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Techservices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 77.783.

Il résulte de deux lettres adressés à la société Techservices S.A. que les administrateurs

- M. Claude Schmit, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg depuis octobre 2008,

- Mme Anne Huberland, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg depuis octobre 2008,

se sont démis avec effet au 27 mai 2008 de leurs fonctions d'administrateurs de la société Techservices S.A., RCS Luxembourg, B 77.783.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Euro Associates

Signature

Référence de publication: 2009010474/1051/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Stroud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 46.693.

Nous démissionnons, avec effet immédiat, de notre fonction de Commissaire aux Comptes de la Société Stroud S.A., RCS Luxembourg B 46.693.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Eurocomptes S.A.

Marcel Recking

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009010477/1051/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03005. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Europartners Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.274.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2008 que:

- Monsieur Riccardo MORALDI, actuellement administrateur, a été nommé Président du Conseil d'Administration;

- SER.COM Sàrl, ayant son siège social à Luxembourg, 3 rue Belle Vue L-1227, a été nommé Commissaire en remplacement de Mayfair Trust Sàrl, démissionnaire.

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009010478/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03609. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Millicom Telecommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 64.899.

Il est à noter que M. Marc Beuls et M. Bruno Nieuwland, administrateurs de la Société, ont changé d'adresse.
Désormais, ils sont domiciliés au 15, Rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Millicom Telecommunications S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009010481/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 564.322,90.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

Suite aux cessions de parts intervenues en date du 04 décembre 2008 entre Aretina Limited et Eyrir Invest EHF, les parts sociales, entre ces deux associés seulement, sont réparties comme suit:

- Aretina Limited, immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 199504, domicilié 21 Panteli Katelari, Libra House Office Complex, 2^{ème} étage, appartement 205,1097 Nicosia, à Chypre, ne détient plus de part dans la société.

- Eyrir Invest EHF, immatriculé auprès du Registre des Sociétés d'Islande sous le numéro 480600-2150, domicilié 13 Skolavordustig, 101 Reykjavik, en Islande, détient

847.140 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

847.140 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

847.140 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

847.140 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

847.140 parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

847.140 parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

847.140 parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

847.140 parts sociales de catégorie H d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

847.140 parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

847.140 parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

London Acquisition Luxco S.à r.l.

F.W.J.J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2009010485/683/31.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03766. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Patron Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.328.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 décembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte le transfert de siège de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend note du changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009;
- Géraldine SCHMIT au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009010543/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04427. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Mamo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 86.655.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 19 décembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme:

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009010854/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Millicom International Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 35.612.

Il est à noter que M. Marc Beuls et M. Bruno Nieuwland, administrateurs de la Société, ont changé d'adresse.

Désormais, ils sont domiciliés au 15, Rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Millicom International Operations S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009010486/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.624.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of December,
Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

There appeared:

"Encore Plus Properties II S.à r.l.", a "Société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.140,

hereby represented by Miss Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 16th December 2008,

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of "Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l.", has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of "Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Company") incorporated by a notarial deed, on 13 August 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 2336 of 17 October 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B 131.624, last time amended by a notarial deed on June 25th, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2041 of August 22nd, 2008.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-seven thousand five hundred euros (EUR 37,500.-) divided into one thousand five hundred (1,500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-) divided into two thousand five hundred (2,500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

2. To issue one thousand (1,000) new shares so as to raise the number of shares from one thousand five hundred shares (1,500) shares to two thousand five hundred (2,500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of one thousand (1,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each by Encore Plus Properties II S.à r.l. and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise any employee of Aviva Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500.-)

divided into one thousand five hundred (1,500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-) divided into two thousand five hundred (2,500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue one thousand (1,000) new shares so as to raise the number of shares from one thousand five hundred (1,500) shares to two thousand five hundred (2,500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared the aforementioned Miss Nicoletta Anderson-Wright, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Encore Plus Properties II S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Encore Plus Properties II S.à r.l., for one thousand (1,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each of the Company, and to make payment in full for each of such new shares by a contribution in cash of an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) (the "Contribution"), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The sole shareholder, to the extent that it acts in lieu of the general meeting of shareholders, RESOLVES to accept the subscription and payment of each of these shares by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the one thousand (1,000) shares newly issued, each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to Encore Plus Properties II S.à r.l.

Fourth resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at sixty-two thousand five hundred euros (62,500.- EUR) divided into two thousand five hundred (2,500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The sole shareholder RESOLVES to authorise any employee of Aviva Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Encore Plus Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, créée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-111.140,

représentée par Mademoiselle Nicoletta Anderson-Wright, Company Secretary, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 décembre 2008.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

La comparante est l'associée unique de Encore Plus Lux Co Franklin I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte notarié, le 13 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 2336 du 17 octobre 2007, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-131.624, modifié pour la dernière fois par acte notarié le 25 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2041 du 22 août 2008.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, reconnaît être parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (37.500.- EUR) divisé en mille cinq cents (1.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à soixante-deux mille cinq cents euros (62.500.- EUR) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

2. Émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de mille cinq cents (1.500) parts sociales à deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune par Encore Plus Properties II S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout employé de Aviva Investors Luxembourg de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes :

Première résolution

L'associée unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (37.500.- EUR) divisé en mille cinq cents (1.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à soixante-deux mille cinq cents euros (62.500.- EUR) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

Deuxième résolution

L'associée unique DECIDE d'émettre mille (1.000) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de mille cinq cents (1.500) parts sociales à deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenue Mademoiselle Nicoletta Anderson-Wright, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Encore Plus Properties II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration susvisée.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Encore Plus Properties II S.à r.l., mille (1.000) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR) ("Apport"), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associée unique DECIDE, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter la souscription et le paiement de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer les mille (1.000) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) à Encore Plus Properties II S.à r.l.

Quatrième résolution

L'associée unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (62.500.- EUR) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée."

Cinquième résolution

L'associée unique DECIDE d'autoriser tout employé d'Aviva Investors Luxembourg de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparant précitée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Anderson-Wright, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2008. Reçu: cent vingt-cinq euros (125.- €).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009009993/220/179.

(090008493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

P.M. Carrelages Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 3A, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 105.547.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009010691/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01522. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090008897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.

**Kommun Garanti Reinsurance S.A., Société Anonyme,
(anc. ELECTROLUX REINSURANCE (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 32.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2009010758/212/13.

(090009056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2009.
